

Le système de pré-inscription pour les enfants résidant sur la Communauté de Communes Rhône Helvie vous permet de planifier à l'avance les loisirs de votre ou vos enfant(s), et nous permet de gérer au mieux les moyens mis en œuvre pour garantir la qualité des services.

L'inscription ne sera définitive que si le dossier est complet et le paiement effectué.

Concernant le règlement de l'activité ou des activités, voir échéancier ci-joint.

Vous pouvez retirer dans la Mairie de votre commune ou télécharger sur son site internet, soit en première page ou dans la rubrique Communauté de Communes Rhône Helvie ou Rhône Helvie les documents\* ci-dessous,

*Aubignas* : <http://www.aubignas.fr/>

*Alba-la-Romaine* : <http://www.alba-la-romaine.fr/>

*Le Teil* : <http://www.mairie-le-teil.fr/>

*Saint-Thomé* : <http://www.saint-thome.fr/>

Nous vous demandons de bien vouloir déposer le dossier à l'adresse ci-dessous, vous pouvez aussi retirer les documents au :

**Service Jeunesse Rhône Helvie**  
**Pôle Enfance Jeunesse Lucie Aubrac**  
**1 Place jean MACE**  
**07400 LE TEIL**  
**Tél. : 04 75 52 22 04**

**Dossier à remplir par enfant et à nous retourner avec les pièces suivantes :**

- **Fiche sanitaire de liaison\***,
- **Photocopie du carnet de santé (toutes les vaccinations),**
- **Certificat d'aptitude à la pratique d'activité de loisirs sportifs ou photocopie de licence sportive,**
- **Photocopie document CAF avec le numéro d'allocataire et Quotient Familial,**
- **Attestation d'assurance.**



**Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas traité. (Remplir en lettres MAJUSCULES)**



**Le dossier n'est valable que sur l'année civile en cours. (Ex. 01/01/15 au 31/12/15)**



**Merci de nous informer le plus rapidement possible d'éventuelles modifications sur le dossier de votre ou vos enfant(s). (N° de téléphone, mail, adresse, quotient familial....)**



**Nous vous invitons à lire attentivement le règlement intérieur.\***

**Validation de l'inscription**

Le Service Jeunesse Rhône Helvie vous informera par téléphone ou par mail avant le 30 Janvier de la validation de l'inscription de votre enfant. A partir de ce moment-là, il vous restera 5 jours ouvrés soit au

au plus tard le Vendredi 6 Février pour régler afin que l'inscription soit validée. Passé ce délai, votre enfant sera sur liste d'attente.



**En payant l'inscription, la famille reconnaît avoir lu**

**et accepté le règlement intérieur.**

### Moyens de paiement & aides possibles

- ✓ Chèque à l'ordre du Trésor Public, Espèces, Chèques Vacances, Coupons sport (EMAPS).
- ✓ Bons CAF, Aide CCAS Mairie, Bourses départementales.

### Calendrier 2015

#### Vacances Hiver du 07 Février au 22 Février :

- Mise en ligne, envoi par mail et distribution plaquette : **05 Janvier 2015**
- Retour des pré-inscriptions : **24 Janvier 2015**
- Réponse du Service Jeunesse : **30 Janvier 2015**
- Paiement avant le **06 Février 2015** pour valider l'inscription.

#### Vacances Printemps du 11 Avril au 26 Avril . A venir

- Mise en ligne, envoi par mail et distribution plaquette :
- Retour des pré-inscriptions :
- Réponse du Service Jeunesse :
- Paiement avant le xxxxx pour valider l'inscription.

#### Vacances Été du 04 Juillet au 30 Août . A venir

- Mise en ligne, envoi par mail et distribution plaquette :
- Retour des pré-inscriptions :
- Réponse du Service Jeunesse :
- Paiement avant le xxxxx pour valider l'inscription.

#### Vacances Automne du 17 Octobre au 01 Novembre . A venir

- Mise en ligne, envoi par mail et distribution plaquette :
- Retour des pré-inscriptions :
- Réponse du Service Jeunesse :
- Paiement avant le xxxxx pour valider l'inscription.